

## Influenza aviaire

LE VIRUS SE PROPAGE  
DANS LE SUD-OUEST

Le virus H5N1 a atteint cette zone à forte densité d'élevages de palmipèdes à la mi-décembre. Depuis, les nouveaux foyers s'y multiplient.

« La France compte 23 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage, 15 cas en faune sauvage et 3 cas en basses-cours », rapporte le ministère de l'Agriculture, le 27 décembre. Parmi les foyers en élevage, 8 sont situés dans le département du Nord. Les autres se répartissent dans les départements du Sud-Ouest : les Landes (7 foyers), le Gers (5 foyers) et les Pyrénées-Atlantiques (3 foyers). Six foyers en élevage de



Le 27 décembre, 15 foyers en élevage étaient recensés dans le Sud-Ouest.

S. CHAMPION

canards ont notamment été confirmés dans les Landes le 27 décembre, après la détection d'un premier cas dans le département le 24 décembre.

Pas de danger  
pour l'homme

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, le 27 décembre, 38 communes sont placées en zone de protection, car situées dans un rayon de 3 km autour d'un foyer en élevage. Et 145 communes sont, de leur côté, en zone de surveillance (situées dans un

rayon de 10 km d'un foyer). Par ailleurs, le 22 décembre, l'Académie nationale de médecine a confirmé l'absence de danger pour l'homme. « Après séquençage des virus sévissant actuellement dans les élevages, comme le virus IAHP H5N1 isolé dans le Nord, le laboratoire national de référence de l'Anses de Ploufragan (Côtes-d'Armor) a conclu à l'absence d'un risque augmenté de transmission à l'homme », assure-t-elle.

VINCENT GUYOT

## RECOURS CONTRE LA CLAUSTRATION RETOQUÉS

Le Conseil d'État a rejeté, le 24 décembre, les recours de la Confédération paysanne et d'associations contre l'obligation de mise à l'abri des volailles en période à risque vis-à-vis de l'influenza aviaire. « Les mesures contestées ont été décidées pour faire face à un risque sanitaire particulièrement grave et urgent », explique la plus haute juridiction administrative dans son ordonnance. Lors de l'audience du 17 décembre, l'avocat des requérants avait décrit « des mesures de claustration allant à l'encontre du modèle d'élevage fermier en plein air ».

TROUBLES EN ÉLEVAGE  
L'Anses blanchit  
les éoliennes

L'Anses (1) conclut que la situation dégradée dans deux élevages situés près du parc éolien de Nozay, en Loire-Atlantique, n'est « très probablement » pas liée aux éoliennes. Dans les deux élevages, pour les mammites, la baisse de la quantité et de la qualité du lait, les troubles de reproduction et la mortalité, le rapport indique que « quel que soit l'agent physique considéré (ondes sonores, champs électromagnétiques, courants parasites...), la chronologie des troubles est incompatible avec les périodes de construction et de mise en service du parc éolien ». Pour éviter qu'une situation similaire se renouvelle, l'Agence recommande « un protocole standardisé d'évaluation afin de traiter au plus tôt une situation semblable ». Les experts ont, en effet, constaté qu'en dix ans, un grand nombre



J.-C. MOSCHETTI/REA

d'études avaient été menées sans cohérence. Ce protocole « devra permettre de rechercher les causes des troubles de façon globale et sans a priori, en intégrant aussi bien les agents physiques que les aspects sanitaires et de conduite d'élevage », indique l'Anses. **M.-F.M.**

(1) L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation de l'environnement et du travail.

## LAIT ET VIANDE

Le bas carbone  
instrumentalisé ?

L'association Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP) accuse certains groupes agroalimentaires européens, spécialisés dans le lait et la viande, de négliger ou d'instrumentaliser la cause du bas carbone. Parmi les vingt entreprises étudiées en détail par l'IATP, « seulement dix se sont fixées des objectifs climatiques, et moins encore visent la neutralité carbone ». Et quand bien même, les promesses restent « incertaines » et « reposent majoritairement sur l'action des agriculteurs », relève le rapport publié le 13 décembre. En France, l'engagement de Danone est jugé « décevant », quand Bigard et Lactalis sont épinglés pour leur manque de transparence. L'IATP espère voir l'arsenal législatif contraindre davantage les industriels. Car « les initiatives volontaires se multiplient », sans « avoir à rendre de comptes », quitte à devenir des « plateformes de greenwashing ».

A. C.